

1869. Plus de 150,000 enfants en âge de recevoir l'instruction primaire ne fréquentent aucune école.

Encore, sur ce nombre de 593,000 enfants fréquentant les 5,641 écoles primaires (dont 3,730 écoles communales), n'y en avait-il que 324,000, dont 257,000 garçons et 167,000 filles, dans les écoles communales; les autres appartenaient aux écoles privées ou aux écoles simplement soumises à l'inspection.

Pour avoir une statistique complète, il faut encore tenir compte des 609 asiles ou écoles gardiennes, qui renferment 60,000 enfants, des cours d'adultes ou d'apprentissage, qui ont lieu à midi, le soir, le dimanche ou tous les jours (ouvroirs, etc.), et que suivent 244,000 élèves<sup>1</sup>.

L'instruction se développe dans les masses, mais plus lentement que ne le comportent l'état de civilisation et de richesse du pays, et que ne le souhaiteraient les pédagogues en Belgique. En 1849, la conscription accusait 40 illettrés sur 100 conscrits; en 1869, 25 à peu près sur 100. Cette même année, le recensement indiquait que plus de la moitié de la population totale (52.8 p. 0/0) ne savait pas lire et écrire, et que l'ignorance était plus générale dans les provinces de l'Ouest et du Sud (60 p. 0/0 environ dans les Flandres, 56 dans le Hainaut) que dans celles du Nord et de l'Est (47 p. 0/0, Anvers; 42 p. 0/0, Namur; 36 p. 0/0, Luxembourg).

*Instruction secondaire.* — La Belgique possède 10 athénées, un par province et deux pour le Hainaut, dans lesquels 3,500 élèves environ reçoivent l'instruction secondaire classique. Les écoles moyennes de l'État, régies par la loi du 1<sup>er</sup> juin 1850, et formant trois degrés, sont au nombre de 50 et réunissent 9,322 élèves. Les établissements communaux, collèges ou écoles moyennes, presque tous subventionnés par l'État, sont au nombre de 33 avec 3,700 élèves. Le nombre des élèves dans les 65 établissements du clergé et dans les 4 établissements privés n'est pas connu, mais peut être évalué hypothétiquement à 10,000. Le total serait de 26,500 élèves, dont un tiers environ recevrait l'enseignement classique, les deux tiers l'enseignement industriel. C'est presque 1 élève par 200 habitants.

*Objets exposés.* — Le ministère de l'intérieur avait exposé une carte manuscrite de l'enseignement en Belgique, sur laquelle étaient figurés tous les établissements et cours de l'ordre primaire, secondaire, technique et supérieur: ce document mériterait l'impression.

<sup>1</sup> Une partie de ces élèves figurent déjà parmi les élèves des écoles primaires.